



DELIB 11-2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES Séance du 27 mars 2026 à 7h15

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 23/03/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-sept mars à 7h15, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Frédéric MAIXANDEAU, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Didier HOULES, Patrice LIMES, José REVERTE

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, Mme Dominique BOUSSUGE pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Monique BERTRAND pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Absents : Mme Alexandra SACAZES

Secrétaire de séance : Mme Arlette GLORIA

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 18

A obtenu : 18

- Liste présentée par M. Alain VEUILLET :

- Mme Dominique BOUSSUGE : 1ère adjointe

- M. François MONTAGNE : 2d adjointe

- Mme Arlette GLORIA : 3ème adjointe



Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 081-218103257-20260327-DELIB_11_2026-DE



- M. Didier HOULES : 4ème adjoint

A l'unanimité la liste présentée par M. VEUILLET a été proclamée :

- Mme Dominique BOUSSUGE : 1ère adjointe
- M. François MONTAGNE : 2d adjointe
- Mme Arlette GLORIA : 3ème adjointe
- M. Didier HOULES : 4ème adjoint

Le secrétaire de séance
Arlette GLORIA

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET